

Réf: Dossier 329171

Avis de constitution

SOCIETE « DIAF MUSIQUE EVENEMENTIEL LANCINE » en abrégé « DMEL SARL »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE STAR 3, Lot 115, Ilot
7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16 Juil 2024, et enregistrés au CEPICI le 17 Juillet 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIAF MUSIQUE EVENEMENTIEL
LANCINE » en abrégé « DMEL SARL »

Objet : LOCATION DE MATERIELS DE SONORATION ET
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, PRESTATION ORCHESTRALE
ET DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :
l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles
et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de
tous établissements financiers avec possibilité de donner
en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en
location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de
participation dans toute société existante ou devant être
créée. Et généralement toutes opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE STAR 3, Lot 115,
Ilot 7

Dirigeant(s) M DIABATE LANCINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07321 du 23/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°44861/GTCA/RC/2024 du 23/07/2024

